

Metz, le 10 mars 2025

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Pascal ANDRES
Tél : 03 87 28 33 42
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

**Monsieur le Président de l'EPAGE
des Eaux Vives des 3 Nied
Route de Brecklange
57220 BOULAY-MOSELLE**

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux d'effacement d'un étang et de renaturation du ruisseau d'Ottonville sur les communes de EBLANGE et de OTTONVILLE.
Courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération.
RÉF. : Votre courrier en date du 3 mars 2025
P.J. : 3

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Travaux d'effacement d'un étang et de renaturation du ruisseau d'Ottonville sur les communes de EBLANGE et de OTTONVILLE.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau numérique de l'environnement :
3 mars 2025
- Numéro d'enregistrement au guichet unique numérique de l'environnement :
DIOTA-250303-131742-416-013
- Dossier réalisé par :
L'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied à BOULAY-MOSELLE

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond.

Je vous prie de trouver ci-joint le récépissé clôturant son instruction administrative.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La police de l'eau devra être avertie au moins 15 jours avant de la date de début des travaux ainsi que de la date de leur achèvement.

Vous trouverez en pièce jointe, l'arrêté modifié de prescriptions générales à respecter relatif à la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature de l'article R.214-1 du code de l'environnement. Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir à l'issue des travaux, le compte-rendu également ci-joint, complété, conformément à la réglementation en vigueur.

Copies du dossier de déclaration, du présent courrier, ainsi que du récépissé de déclaration sont adressées aux mairies de EBLANGE et de OTTONVILLE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable aux mairies de EBLANGE et de OTTONVILLE.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyen" par le site internet : <https://citoyens.telerecours.fr>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint à la responsable de l'unité police de l'eau,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. STAAB', with a stylized flourish at the end.

Laurent STAAB